

Séance du 4 février 2016

L'an deux mil seize, le quatre février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. PLAULT E. RAGUIN N. SASSIER F.

Mme Élixa PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du sept janvier deux mil seize. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

1) Demande du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) auprès du Conseil Départemental pour la réalisation du terrain multisports au titre de l'enveloppe « projet »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « projet » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 22 075,00 € pour la réalisation du terrain multisports,

2) Demande de du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la rue du Réveillon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 10 291,00 € pour l'aménagement de la rue du Réveillon,

VOIRIE

1) Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2016

Le conseil municipal **DÉCIDE** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes du grand Ligeillois, **DÉSIGNE** la commune de MANTHELAN, représentée par Monsieur Dominique DROUAULT (1^{er} adjoint au maire), comme coordonnateur du groupement, **DIT** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation, **DIT** que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du maire de chaque commune et présidée par le coordonnateur du groupement.

2) Programme des travaux de voirie 2016

Monsieur François-Xavier BRION, Adjoint délégué à la voirie, présente le projet de travaux de voirie pour 2016 établi par la Commission Communale comprenant :

- Le reprofilage aux enrobés chauds :
 - rue du Réveillon

- Le fourniture et pose de bordures de trottoirs et fourniture et pose de caniveaux :
 - rue du Réveillon
- L'enduit bicouche sur les voies suivantes :
 - VC N°3 de la rue du Réveillon à la Gautraie
 - CR N°29 Les Huys

- Petites réparations de voirie :
 - Parigné
 - La Lévrerie

- Signalétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet présenté dont le montant global estimatif s'élève à 31 666,67 € H. T. soit 38 000,00 € T. T. C.

ASSAINISSEMENT

• Installation d'un dégrilleur automatique au poste de refoulement

Avec la réalisation de la nouvelle station d'épuration de 400 éq H en centre bourg, est également prévue la réhabilitation du poste de refoulement installé à l'entrée du parc de loisirs Désiré Charpentier.

Ce poste utilise actuellement un dégrilleur manuel, vétuste et son nettoyage est pénible et dangereux pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose l'installation d'un dégrilleur automatique vertical de largeur 400 mm. Cet équipement nécessite le remplacement de la dalle béton et l'installation d'une clôture avec portillon.

Un devis a été demandé à l'entreprise ERSE qui réalise les travaux de construction de la station d'épuration. Le coût s'élève à 24 577,00 € HT soit 29 492,40 TTC. La proposition a été validée par le bureau d'études, SAFEGE. La commission assainissement a émis un avis favorable à l'unanimité et Monsieur le Maire propose que l'assemblée délibérante se prononce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **CONFIRME** le choix de la commission assainissement et **RETIENT** le devis de la société ERSE pour l'installation d'un dégrilleur automatique d'un montant de 24 577,00 HT soit 29 492,40 TTC.

PERSONNEL COMMUNAL

1) Création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et de **MODIFIER** le tableau des emplois, à compter du 13 juillet 2016.

2) Création du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 20/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 20/35^{ème} et de **MODIFIER** le tableau des emplois.

URBANISME

• Droit de préemption pour la parcelle cadastrée ZP N°155 : 13, rue du Réveillon

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner les parcelles à usage d'habitation cadastrées section ZN N°155, sise 13, rue du Réveillon à DRACHÉ, d'une superficie totale de 1 384 m², situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien situé en zone UB du PLU communal.

QUESTIONS DIVERSES

ÉQUIPEMENTS

1) Terrain multisports

Monsieur le Maire invite les élus à participer à la réunion fixée le jeudi 11 février 2016 à 18h00 avec les entreprises KASO et CMATP, pour le choix des couleurs de l'ossature et des lames plastique du terrain multisports. Il précise que la couleur de la piste pourra être décidée ultérieurement.

2) Cabine téléphonique

Après avoir relancé le service technique d'Orange, la seule cabine téléphonique du centre bourg, vétuste et qui n'était plus opérationnelle depuis des années, a été enfin enlevée.

AFFAIRES SCOLAIRES

• Carte scolaire

Monsieur le Maire informe les élus que l'Inspection Académique de Chinon souhaite modifier, dès la prochaine rentrée scolaire, la carte scolaire qui consiste à modifier la répartition des 6 classes sur les 3 communes du RPI Esves & Manse. Dans un souci de sécurité, l'Inspection Académique ne souhaite plus avoir une seule classe dans une commune.

Par conséquent, elle propose 2 classes à Marcé/Esves au lieu d'une seule, toujours 2 classes à Draché et 2 classes à SEPMEs au lieu de 3.

• TAP

Les activités des TAP/NAP de la 4^{ème} période (du 22 février au 29 mars 2016) sont l'initiation au secourisme, l'activité multisports et l'initiation aux percussions.

STEP

Les élus de la commission sont unanimes à dire que c'est un beau chantier.

Monsieur François-Xavier BRION, Adjoint délégué, informe les élus que les pompes du poste de refoulement ont été posées ainsi que le local technique et les clôtures.

Monsieur le Maire a demandé à ERDF d'effectuer le raccordement au branchement électrique de la STEP.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion de **Conseil Municipal** aura lieu le **jeudi 17 mars 2016**, à **18h30**.

La séance est levée à 22h35.